

5^{ème} Congrès des Chevaux Territoriaux

13 Octobre 2007 – Trouville-sur-mer

Synthèse du colloque

Introduction des débats par Olivier Linot, Directeur Général des Services de la Mairie de Trouville-sur-mer :

Ce Congrès est né à la demande du Sénateur Ambroise Dupont dans le cadre des *Equid'ays* pour le Conseil Général du Calvados, car Trouville avait mis en place un cheval territorial en 2000, *Festival de Mai*, qui ramasse encore aujourd'hui les bouteilles vides auprès des restaurateurs. Nous avons près de 80 restaurants et un tonnage de verre important qu'il convenait de gérer. Trois agents territoriaux ont été titularisés et un autre cheval, un Cob normand est venu renforcer l'équipe, car Festival souffre d'arthrose. Le premier Congrès en 2001 nous a permis d'expliquer comment on a franchi les différents obstacles de la mise en place d'un service territorial équin. En 2004, sur insistance du Sénateur Dupont, nous avons réorganisé les Congrès. Nous avons donc eu quatre éditions supplémentaires, de 2004 à aujourd'hui, cela nous permet non seulement de parler des réussites et des échecs mais d'échanger des contacts, des noms de fabricants de matériel, etc... Nous avons refusé cette année une vingtaine de personnes et nous avons appris ce matin que le Conseil Général de Seine-Saint-Denis s'était désisté au dernier moment. Demain, nous aurons des démonstrations d'attelages dans les rues de la ville, car les médias nous ont redemandé des images. Les thèmes du colloque cette année vont tourner autour de la sécurité et des Associations d'insertion, au service des collectivités. Il est important de souligner aussi l'existence de notre Commission Nationale, qui nous représente sans structure administrative et sans la création d'une Association pour nous soutenir. La Commission est sollicitée par les Haras Nationaux et les Ministères et elle nous permet de fédérer les initiatives et les compétences des différents partenaires. Nous sommes passés depuis 2001 d'une quinzaine de villes utilisatrices de chevaux à

près de soixante-dix en 2007. Je vais maintenant donner la parole au Commandant Droulle, qui représente le Ministère de la Défense et qui est l'ancien Commandant de la Brigade de Trouville-Deauville. Il est adjoint au Commandant de Régiment de la Garde Républicaine. Un petit mot, avant de laisser parler le Commandant, pour les Haras Nationaux : nos relations avec les Haras ont toujours été faites de difficultés, de tension et d'amour, mais ils nous ont soutenu et accueilli dans leurs séminaires, et ils développent maintenant une vraie politique de prestation de services auprès des collectivités territoriales.

Commandant Droulle (Garde Républicaine, Paris) :

Je suis venu avec le Lieutenant Poidevin qui totalise 27 années de présence au régiment de cavalerie et qui a commandé pendant sept ans le poste à cheval de Fontainebleau. Je suis adjoint au Commandant de régiment de cavalerie depuis deux mois, auparavant j'avais commandé la compagnie de Trouville-Deauville pendant quatre ans.

Je vais d'abord vous parler du cheval dans les missions de sécurité publique et je vous donnerai des explications sur notre expérience à Paris et en France. Le régiment de cavalerie a pour mission principale de rendre les honneurs et d'assurer la sécurité auprès du Chef de l'Etat et les plus hautes Autorités de la République. Nos missions de sécurité connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt. Quels sont les avantages à utiliser de nos jours le cheval dans les missions de sécurité publique ?

La Garde Républicaine fait partie intégrante de la Gendarmerie Nationale, elle se compose de deux régiments d'infanterie et d'un régiment de cavalerie qui est installé à Paris (il compte 480 officiers et sous-officiers, 90 volontaires et 5 employés civils de la Défense). Le régiment possède 511 chevaux, hébergés dans le quartier des Célestins à Paris dans le quatrième arrondissement, dans le quartier Carnot dans le douzième arrondissement et au centre d'instruction de Saint-Germain-en-Laye. Nous armons aussi neuf postes à cheval au profit de la Gendarmerie départementale et deux postes permanents qui travaillent avec la Police nationale (les postes des Bois de Vincennes et Boulogne). Nous armons aussi un poste à cheval en Nouvelle-Calédonie, deux gradés y effectuent un séjour de trois ans et six gradés et gardes sont présents par roulement pour une durée de quatre mois. Nos militaires participent aussi à la sécurité publique générale

par le biais d'autres missions : des patrouilles à cheval à Paris (sur le Champ de Mars, aux Tuileries, dans le secteur du Parc de la Villette, du canal de l'Ourcq, dans la Cité Universitaire). Nous participons aussi à la mise en place d'une vingtaine de postes à cheval saisonniers en été (par exemple, à Ile de Ré, Tarbes, Etretat, ou en Corse). Nous avons aussi un peloton de surveillance et d'intervention : vingt cavaliers capables d'intervenir en renfort de la Gendarmerie Départementale pour les services de sécurisation lors de grandes manifestations. Nous utilisons en majorité des chevaux de selle français, les qualités à développer sont celles que l'on attend pour un cheval de patrouille (travail et développement de la musculature, travail de la soumission malgré l'équipement d'armes, l'accoutumance au milieu urbain). L'utilisation du cheval peut paraître archaïque et désuète, c'est pourtant un moyen de locomotion écologique et efficace. Quelles sont les principales contraintes et les intérêts de l'utilisation d'un cheval ?

C'est un moyen vivant qui nécessite des soins quotidiens, récurrents et imprévus. Pour quatre heures de patrouille à cheval, il faut prévoir six à sept heures de travail en tout. Ce n'est pas un moyen bon marché, le cheval est aussi moins à l'aise dans un environnement cloisonné, sonore et agressif ainsi que sur le bitume. Le fait que le cheval pollue est un faux argument, c'est infime par rapport à la pollution des chiens. La seconde contrainte concerne la formation des utilisateurs, car le personnel est formé en tant qu'agent de la force publique : il doit savoir utiliser et entretenir son cheval dans n'importe quelles circonstances. Le programme de formation équestre est vaste (de l'équitation pratique et théorique en passant par les soins et l'hippologie). Le cavalier est un agent de la force publique qui reçoit une formation théorique basée sur la connaissance de la réglementation et de la loi et une formation pratique. Le Garde Républicain est un militaire et un gendarme, puis un cavalier. Le Garde est d'abord formé comme gendarme dans une école de sous-officiers, il reçoit une formation de cavaliers au Centre d'instruction de Saint-Germain-en-Laye, qui forme aussi des gendarmes départementaux et des policiers municipaux. Nos gardes sont agents de police judiciaire dès lors qu'ils assurent la surveillance générale d'une circonscription et les gradés peuvent être habilités officiers de police judiciaire et exercer les prérogatives y afférent.

Les exemples d'utilisation d'un cheval par un régiment de cavalerie en mission de sécurisation confirment que le cheval est un moyen de locomotion écologique : par exemple, en juin 2002 pour l'inauguration de *Vulcania*, à Clermont-Ferrand, pour la surveillance des sites d'entraînement et de repos des équipes de football lors de la Coupe du Monde 98, le sommet du G8 à Evian, la commémoration du débarquement en Normandie en 2004, ou la venue du Pape aux Journées Mondiales de la Jeunesse en 1997. Le cheval sécurise les abords du Parc des Princes à Paris avec succès, nous avons des unités sur quatre sites dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby (Paris, Lyon, Nantes et Lens). Le cheval rassure et impressionne à la fois de par sa taille, la barrière de l'uniforme disparaît quand le gendarme est à cheval, cela rassure le public, c'est un atout pédagogique qui permet de véhiculer une meilleure vision des forces de l'ordre. Le cheval peut patrouiller dans des endroits inaccessibles en voiture, il couvre une vaste étendue de terrain et il est bien adapté dans les massifs forestiers, il patrouille longtemps et silencieusement. En Nouvelle-Calédonie, la mission de ce poste est de relier les tribus difficiles d'accès, de renseigner les autorités locales et de patrouiller dans des lieux retirés. Nos deux postes à cheval à Paris (à Vincennes et Boulogne) sont un excellent moyen de prévention de la délinquance. Nos pelotons de surveillance et d'intervention à cheval ont en permanence un effectif de vingt cavaliers prêts à intervenir en renfort de la Gendarmerie Départementale. Ils servent pour les recherches de personnes disparues ou en fuite, la surveillance de grands rassemblements en présence d'une foule non hostile, la surveillance préventive et les opérations de ratissage dans le cadre de la recherche d'objets cachés. Une patrouille à cheval est aussi efficace que trois patrouilles à pied car elle couvre beaucoup de terrain et voit de loin. Mais avant d'imposer le cheval en matière de sécurité, il est nécessaire de prendre en compte toutes les contraintes et de vérifier son adéquation avec l'emploi envisagé. Le Lieutenant Poidevin va maintenant vous présenter et commenter quelques films de nos interventions à Paris.

Lieutenant Poidevin (Garde Républicaine, Paris) :

Nous patrouillons toujours à trois lors d'un contrôle d'un individu, le Chef de patrouille et ses deux adjoints, pour que le cheval ne devienne pas un inconvénient, une troisième personne s'occupe toujours des

trois chevaux et assure une couverture. Pour le contrôle sur un véhicule, c'est le même principe. Pour le service d'ordre, on intervient, par exemple, au Parc des Princes pour les matchs à haut risque, les patrouilles se font par quatre, voire par cinq. On intervient toujours avec une force à pied, car si cela dégénère, le cheval n'est plus d'aucun secours. Mais avec huit chevaux, on remplace une trentaine d'individus à pied. Lors de nos exercices, nous habituons nos chevaux au bruit, aux pétards, tambours, drapeaux, à tout ce que l'on peut trouver sur la voie publique.

Olivier Linot :

Toujours dans le cadre de la sécurité, nous allons accueillir M. Saint Paul, un élu qui vient de Haute-Garonne. Il va nous parler de la police municipale dans sa commune.

M. Saint Paul (Fenouillet, Haute-Garonne) :

Fenouillet se situe sur la périphérie nord de Toulouse, c'est une ville très étendue en longueur, sur 12 km, et seulement 3 km de large. Nous sommes situés en bordure de cours d'eau, avec beaucoup de zones inondables, ni habitées, ni constructibles. Ces zones aménagées en partie en zone verte étaient fréquentées assez mal et on constatait beaucoup de faits délictueux (voitures volées, trafic de drogue, prostitution). C'est un problème pour surveiller ces zones, nous avons donc mis en place une brigade de gendarmerie sur notre commune qui a 4500 habitants. Nous avons un effectif de sept gendarmes pour environ 20 000 habitants, des effectifs insuffisants. Nous avons notamment aménagé un sentier « Matisse » qui retrace les itinéraires du peintre quand il venait dans la région. Pour surveiller ces zones, on a pensé aux motos vertes, aux VTT, mais la constitution des sols, très argileuse, ne s'y prête pas. Comme je suis cavalier, j'ai proposé la création d'une brigade équestre. Le cheval est discret et dissuasif, et le Maire a donc retenu mon idée, il a fallu mettre en place le projet en évaluant les critères de recrutement des agents, de choix des chevaux et l'aspect financier. Sur un recrutement national, on a eu une candidature d'une cavalière « galop 3 » qui a été embauchée. Pour l'équipement, on a retenu le matériel utilisé par les unités de la police nationale, nous avons acheté des chevaux de club (un cheval de selle français de 14 ans et une petite jument de 7 ans). Nous avons un

poney-club pour l'hébergement, et en investissement, cela nous a coûté dans les 10 000 €. En fonctionnement mensuel, nous dépensons 650 € de pension, environ 200 € de ferrure, et en frais divers 100 € de vétérinaire, blanchisserie, etc, donc au total par mois, il faut compter dans les 1000 €. Notre brigade était composée jusqu'à la semaine dernière de trois agents : un Chef de Poste qui a participé à la création de brigades équestres à Vitrolles, Montpellier et Blois, et deux cavalières, une policière municipale et une jeune femme embauchée au départ en CES, qui a fait sa formation de police pendant 6 mois et qui a un « galop 5 ». A partir du 1^{er} novembre, nous aurons un ancien de la Garde Républicaine, qui a 18 ans d'ancienneté dans la gendarmerie. Nous avons 600 hectares de territoire non construit, les policières à cheval vont partout : elles font la surveillance des parkings, des lotissements, la sortie des écoles et elles patrouillent en zones vertes, sur terrains durs et mous. Les patrouilles s'effectuent par demi-journée. Elles sont présentes le week-end sur les ferias, des corridas (qui rassemblent 150 000 personnes sur trois jours), pour surveiller les parkings. Nous aurons un homme de plus afin de faire des patrouilles mixtes à l'avenir. Les résultats obtenus en matière de délinquance sont importants. L'avantage le plus flagrant de la brigade équestre, c'est qu'il est un moyen de médiation sociale à travers les enfants. La baisse de la délinquance chez les jeunes est estimée à 30 % depuis quatre ans. Si je peux donner un conseil, ce serait : « recrutez des cavaliers, vous en ferez des policiers ».

Olivier Linot :

C'est un vaste débat que nous ne commencerons pas maintenant ! On s'aperçoit que les chevaux dans la ville sont très soutenus par les polices municipales : la vue haute, les longs trajets que l'on peut faire, couvrir une grande surface rapidement, etc... tous ces arguments sont importants sans oublier le lien de médiation et de contact, car nous avons ici des employés passés du statut de cantonnier, où personne ne leur adresse la parole à celui de « je suis dresseur d'un Percheron d'une tonne », et leur métier n'apparaît plus sous le même jour. Nous allons maintenant passer la parole à Freddy Martel qui est policier, il s'occupe aussi d'une Association dont il va nous parler.

Freddy Martel (Savigny le Temple, Seine et Marne) :

Je suis responsable d'une brigade équestre mise en place en 2000 sur une superficie de 1100 hectares pour 28000 habitants. Nous sommes deux policiers municipaux, nous circulons la plupart du temps avec deux chevaux. Nos missions : les sorties d'école, les coulées vertes, nous faisons beaucoup de prévention, de verbalisation, nous sommes basés dans un château sur un domaine de 14 hectares, nous avons en moyenne quatre chevaux, il faut une heure de travail avant de partir en patrouille. Nous faisons deux heures de patrouille le matin et deux heures l'après-midi, tous les jours, y compris les jours fériés, c'est un travail éprouvant pour les agents, car ils font quatre à cinq heures d'équitation par jour.

Olivier Linot :

Savigny est une ville en milieu urbain, et la brigade est toujours en place depuis sept ans.

Freddy Martel :

Nous allons d'ailleurs augmenter nos effectifs en 2008, on envisage le recrutement d'un autre policier municipal, on a des candidatures de personnes non formées, par contre trouver des policiers déjà formés c'est plus difficile. Beaucoup de communes optent pour des emplois d'agent de surveillance de la voie publique.

Olivier Linot :

Il y a pourtant des écoles de formation, de garde forestier, ou de garde à cheval qui ont du mal à caser leurs agents car ils n'ont pas la double ou triple compétence du statut, de l'assermentation, ou de l'agrément, il ne faut pas négliger les contraintes que cela représente (travailler le soir, les week-end).

Freddy Martel :

J'ai mis en place une association où j'ai investi en apportant le matériel et les chevaux, on assure des manifestations, des animations pour des mariages, dans les maisons de retraite, on travaille aussi avec une maison d'autistes. Nous ne sommes pas aidés par la municipalité, mais j'utilise les locaux de la commune. Nous avons aussi été

sollicités pour une activité au château de Vaux le Vicomte, c'était une chance inouïe. Nous employons un Cob Normand, et un croisé Brabençon et père Frison.

Olivier Linot :

Pour tout ce qui est visites touristiques, les communes recherchent souvent des associations.

Sylvie Sagne (Ville de Lyon) :

Je voudrais revenir sur l'expérience de Fenouillet, car nous avons un projet à Lyon sur les berges du Rhône, une liaison de plus de six kilomètres entre le Parc de la Tête d'Or et le Parc de Gerland, j'aimerais savoir s'il y a une fiche technique ?

M. Saint Paul (Fenouillet) :

Nous n'avons pas de fiche particulière mais je me tiens à votre disposition pour vous renseigner. Les inconvénients viennent du recrutement, nos candidatures sont exclusivement féminines, pour des forces de police, ce n'est pas l'idéal. Sur les centres de formation : il y a l'école des gardes à cheval de Soissons, un autre centre dans les Pyrénées, qui forme des gardes à cheval pour les zones vertes.

Olivier Linot :

Existe-t-il des filières qui permettent de trouver à la fois des cavaliers formés et des gendarmes ?

Commandant Droulle :

Certains passent le concours pour devenir sous-officier de gendarmerie, nous avons une cellule de reconversion qui centralise les demandes. Les sous-officiers sont recrutés « galop 5 », puis ils ont six mois de formation à Saint-Germain-en-Laye. Les volontaires sont recrutés en « galop 7 », ils font de la sécurité publique en poste à cheval.

Olivier Linot :

Nous allons maintenant faire le lien entre le cheval et l' « humain », par le biais de l'association « Espace » qui s'occupe, entre autres, de l'insertion par l'écologie urbaine.

Yann Fradin (Meudon) :

L'association travaille sur le Domaine national de Saint-Cloud dans le cadre de personnes en insertion depuis 1994, le chantier a démarré en 1996. Le Parc de Saint-Cloud fait 480 hectares, il dépend du Centre des Monuments nationaux, le Ministère de la Culture avait proposé lors de la vague de décentralisation de J.P Raffarin de décentraliser certains monuments : il se trouve que le nouveau Président du Conseil Général, Patrick Devedjian vient d'écrire au ministre en disant qu'il souhaitait récupérer le Domaine en gestion. L'association, composée de 40 permanents a pour but d'insérer des personnes en difficulté, elle a 400 adhérents, 90 salariés en insertion et 11 chantiers d'insertion. Le chantier d'insertion comprend un responsable de chantier (Vincent Thomas), un encadrant, un palefrenier-meneur, 15 personnes en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi, sur des durées de 24 à 30 H, avec des sessions annuelles de 12 mois, puis une formation au métier d'entretien des espaces naturels boisés. Les salariés ont environ entre 18 et 45 ans.

Vincent Thomas (Meudon) :

En ce concerne les activités hippomobiles du Domaine, nous faisons du débardage depuis 1998, avec une Percheronne Ardennaise de 15 ans, le nettoyage et le tri des déchets depuis 2003 avec deux Boulonnaises de 13 ans qui appartiennent à un propriétaire privé, le propriétaire s'occupe de l'aspect santé des chevaux, nous prenons en charge le matériel et les ferrures et le Domaine fournit les locaux et la nourriture. On ramasse trois fois par semaine les déchets. Une autre activité concerne les animations, les reconstitutions historiques, nous avons attelé une jument à une calèche récemment pour l'exposition sur Napoléon et la Pologne. Les bienfaits du travail avec les chevaux sont évidents : les nuisances sonores sont nulles, les nuisances environnementales minimales.

Yann Fradin (Meudon) :

Ce travail responsabilise les salariés en insertion, il renforce leur motivation, la relation vivante entre le meneur et l'animal est fondamentale, les femmes en particulier développent un grand intérêt pour cette activité, la recherche de calme pour les personnes avec des troubles psychiques est aussi importante. Quels sont les résultats de l'insertion ? : 50% accèdent à l'emploi ou à une formation à l'issue du chantier. La plupart des salariés intègrent un travail dans les espaces verts et la formation qualifiante. Le Budget 2007 du chantier s'élève à 487 000 €, le Centre des Monuments Nationaux verse une subvention de 70 000 €, les Communes et agglomérations 33 000 €, le Conseil général des Hauts de Seine 33 000 €.

Olivier Linot :

Hier, nous avons une réunion au sujet des récentes inondations dans notre ville avec la communauté de communes, le Maire de Trouville et les directeurs techniques, à propos de l'entretien du ruisseau de Callenville, une sorte de grand vallon qu'il faut nettoyer très vite. Nous envisageons de faire venir deux fois par an une association pour évacuer le terrain au moyen de chevaux, une expérience que nous n'aurions pas tentée auparavant. Nous allons maintenant accueillir le centre de Saint-Martin, qui se trouve dans l'Eure.

Frédéric Destailleur (Etrepagny) :

Je suis éducateur au Centre Saint-Martin qui se situe entre Gisors et les Andelys sur un Parc de 32 hectares, le centre accueille des adultes de 20 à 72 ans en situation de handicap intellectuel et psychique, nous avons des ateliers qui favorisent l'expression artistique, la socialisation du public. On travaille avec cinq chevaux de trait, chaque matin une dizaine de résidents participe à l'entretien des bêtes et des locaux, nous avons une voiture quatre roues, du matériel agricole et forestier, les chevaux tractent des arbres abattus, des stères de bois. On a tenté un travail de partenariat avec la SITA pour le tri sélectif, mais c'est assez difficile à mettre en place. On utilise moins de tracteurs depuis deux ans. En 2006, dans le cadre de la semaine du développement durable, on a transporté des enfants pour aller à l'école en voiture hippomobile et véhiculé des retraités pour se rendre à leur club de loisirs. On a renouvelé l'expérience au cours de la semaine de la mobilité organisée par le Ministère des transports, en 2007 on a

collaboré avec le centre de loisirs, la communauté de communes, les classes d'écoles primaires. Il reste à gagner en crédibilité auprès des municipalités pour lesquelles les contraintes réglementaires peuvent être importantes, nous n'avons pas encore trouvé un partenariat durable avec les collectivités territoriales, il reste à engager une réflexion de fond avec les pouvoirs publics.

Olivier Linot :

La difficulté qui persiste, c'est toujours le manque de prise au sérieux de ce que l'on fait en général. Il faut à chaque fois expliquer que l'emploi du cheval n'est pas une activité ludique et bucolique ! Actuellement, dans le « Grenelle de l'environnement », il n'y a pas un thème lié au cheval en ville ou au service de l'insertion, par exemple. Nous allons maintenant accueillir M. Georges, qui va nous parler de l'utilisation des ânes dans son association.

Roland Georges (Association de l'Ane du Cotentin) :

L'association, créée en 1995, est basée à Saint-Lô et est agréée par le Ministère de l'Agriculture. Nous avons 350 adhérents, et nous sommes présents dans 46 départements mais aussi en Guadeloupe, Belgique, Suisse et Grande-Bretagne, et d'ici quelque temps au Québec, au Moyen-Orient et en Ethiopie. L'association compte 2800 ânes du Cotentin, 60 baudets. Nous nous occupons de plusieurs thèmes : l'élevage, la recherche (des normes sanguines, à l'insémination artificielle, jusqu'au suivi de l'évolution de la race). Les mesures sur les normes sanguines ont permis de montrer que l'âne était différent du cheval et qu'il a besoin de soins différents. L'imagerie numérique et les mesures qui en découleront permettront de définir plus précisément son squelette et d'adapter le matériel tracté à sa morphologie. On a peu de renseignements sur les origines de l'âne (à part qu'il vient d'Ethiopie). Pourquoi l'âne dans le développement durable ? L'âne a un rôle à jouer pour l'entretien, le portage, l'attelage, la traction animale. Cet animal a été décrit alors qu'il est très intelligent. Notre projet, c'est de former des meneurs, un gestionnaire de troupeau et des ânes pour le travail. On peut travailler avec l'animal dans les espaces naturels qui sont souvent gérés par les Conseils Généraux, près du littoral maritime et lacustre, dans les réserves naturelles, sur les terrains militaires, on fait aussi du

débardage. En Sicile, où les rues sont étroites, les ordures ménagères sont ramassées avec des ânes bâtés. Lors de marées noires, on a pu remonter du mazout grâce aux ânes, et pendant la tempête de 1999, on a pu débarquer aussi avec eux. Pour l'entretien des chemins, dans le département de la Manche, également. On a fait un essai d'entretien par broutage dans les dunes de Biville, près de La Hague, les ânes nettoient en mangeant l'herbe. On fait aussi des travaux avec des Associations de réinsertion.

Olivier Linot :

L'âne avec un bât peut être très utile à un homme seul, dans les communes, pour un cantonnier, par exemple

Jean-Louis Cannelle (FECTU) :

On peut utiliser l'âne avec un fauteuil roulant à trois roues qui permet à des gens à mobilité réduite de se déplacer dans des zones comme le Cap d'Antifer, par exemple.

Olivier Linot :

Les villes qui développent des sentiers pédestres utilisent beaucoup la « location d'ânes », c'est très pratique pour transporter les enfants en bas âge.

Jean-Louis Cannelle (FECTU) :

Pour le nettoyage des rivières, le syndicat national des cochers héberge le GIE des débardeurs au niveau national. Ce GIE se propose d'être l'interlocuteur des collectivités, de façon à ce qu'elles aient le professionnel le plus proche adhérent au GIE.

Sylvie Sagne (Ville de Lyon) :

Quelles sont les qualités des ânes selon leurs races ? Je voudrais développer l'idée d'un cantonnier en milieu urbain avec un âne, et j'aimerais connaître leurs caractéristiques.

Roland Georges :

Chaque race a sa spécificité, le Cotentin, le Normand sont des animaux qui travaillaient autrefois dans les champs. Le Berry qui est plus grand, était utilisé sur les canaux, le Provence faisait la

transhumance. Le Baudet du Poitou faisait juste de la reproduction, mais maintenant, il travaille, il y a aussi l'âne de Provence.

Mélanie Boursier (l'Asinerie du Baudet du Poitou) :

Effectivement, le Baudet du Poitou était là essentiellement pour la reproduction, depuis cinq ou six ans, ils travaillent et se débrouillent pas mal.

Yann Fradin :

On a créé en Ile-de-France depuis plus de dix ans le Grand Prix des villes d'Ile-de-France de l'environnement, envoyez nous des dossiers chevaux et je me ferai fort de les soutenir.

Vincent Poyet (Chargé de projet au Conseil Général de Saône-et-Loire) :

La mobilisation des élus est difficile à obtenir, quand j'ai évoqué la traction animale comme solution pour lutter contre les modifications climatiques, je n'ai pas été soutenu. Des assises du cheval ont lieu en région Rhône-Alpes le 30 Octobre, il est important d'y emmener des élus.

Olivier Linot :

Nous allons maintenant laisser la parole aux Haras Nationaux. On sait maintenant qu'avec les délégués régionaux, nous avons des partenaires de qualité.

Geneviève de Sainte-Marie (Haras Nationaux) :

Je représente HN Conseil Ingénierie avec Juliane Delahaize. Cette cellule est un cabinet conseil des Haras Nationaux. Depuis trois siècles, nous avons été créés par l'Etat et pour l'Etat pour accompagner le cheval de guerre qui était un enjeu de défense nationale. Aujourd'hui, les grands enjeux sont ceux d'un équilibre social, écologique et économique avec aussi une création d'emplois dans le contrat d'objectifs. Pourquoi la création d'un cabinet conseil au sein des Haras Nationaux ? Parce que le cheval a une valeur, notre objectif est de professionnaliser les projets, en favorisant l'innovation technique. Notre antenne conseil sera officialisée au Salon des Maires, elle sera réellement créée au 1^{er} janvier 2008. Nous proposons des

produits clé en main : le cheval « omnibus », la brigade équestre, et le cheval « cantonnier ».

Juliane Delahaize (Haras Nationaux) :

Je vais prendre comme exemple la Commune de Woustviller, en Moselle, en périphérie de Sarreguemines, qui a 3300 habitants, dont de nombreux détenteurs de chevaux. La commune qui a du mal à communiquer sur ses actions pour l'environnement a eu l'idée de mettre en place un cheval cantonnier. On a collaboré avec la ville et fait une étude de faisabilité sur les tâches à réaliser, les distances, la superficie à couvrir, on a établi un budget d'investissement et de fonctionnement. Nous avons donné des indications sur le type de cheval à employer, le matériel. La deuxième étape a été de les aider à l'achat du cheval en fonction des contraintes de la commune, qui se trouve en Lorraine, berceau de la race Ardennaise. On a opté pour une jument de 4 ans, déjà dressée à l'attelage, puis on les aidés à respecter les procédures d'achat public avec consultation, en rassemblant des éleveurs locaux qui ont présenté des chevaux attelés devant une commission d'experts. La troisième étape c'est l'achat du matériel, suivant les futures activités du cheval (entretien d'espaces verts, arrosage des fleurs, ramassage du verre). Ensuite vient la formation du personnel : la commune a fait le choix de former ses agents, on a mis en place une formation pour deux agents communaux sur le Haras National le plus proche, les personnes ont été initiées avec le cheval avec qui elles allaient travailler (soins aux chevaux, attelage, etc). La commune a aussi opté pour une formation courte de la communauté de travail qui va côtoyer la jument. Ensuite, nous proposons une maintenance annuelle au quotidien : suivi de la jument (santé, entretien, dressage) et du personnel (formation continue de deux jours par an). Le coût global pour Woustviller s'élève à 8 280 € HT, le tarif de la prestation est adaptable selon chaque projet. Un produit clé en main type coûte 7000 € HT, avec formation : 10 000 € HT, avec formation de deux agents et maintenance : 12 000 € HT. A Woutswiller, les agents sont en fin de formation, la commune n'a pas eu de mauvaise surprise pour les coûts, de plus elle ne s'est pas retrouvée démunie face aux aspects techniques.

Olivier Linot :

Je suis satisfait de voir que les Haras Nationaux accompagnent les communes dans la démarche de la mise en place d'un cheval territorial, en sept ans le chemin parcouru est exceptionnel.

Jean-Jacques Seite (Brest) :

En tant qu'éleveur de chevaux de trait, je n'ai pas attendu les Haras Nationaux pour apprendre à travailler, on a aussi mordu la poussière, et on nous vole tout ce que les autres ont fait.

Olivier Linot :

Je comprends l'amertume de certains d'entre vous, mais je ne laisse pas dire cela : il faut avoir le sentiment que les choses ont avancé, les Haras Nationaux sont aussi l'avenir du cheval territorial et des partenaires incontournables. Les Haras sont en pleine métamorphose, ils sont à l'écoute de nous parce que des gens comme vous ont été les pionniers, mais je ne voudrais pas que les pionniers tirent sur le train qui est en train d'avancer.

Geneviève de Sainte-Marie (Haras Nationaux) :

Il n'y a pas de concurrence entre vous et nous, vous êtes les maîtres d'œuvre, nous aidons les collectivités à prendre les décisions. Les chiffres que vous avez vu sont un ordre de grandeur, il y a un intérêt à ce qu'une entreprise publique comme la nôtre développe une prestation de conseil, ce n'est pas avec cela que l'on gagne de l'argent, mais la démarche est porteuse en terme d'image. Nous sommes aussi là pour créer des emplois derrière ces prestations, il n'y a pas d'antinomie entre ce que vous faites et nous.

Olivier Linot :

Il est important d'avoir une institution lourde et forte qui puisse porter les projets, la petite commune de Woustviller ne l'aurait sans doute pas fait sans les Haras Nationaux.

Jean-Louis Cannelle (FECTU) :

Le délégué régional qui a mené cette étude a appelé le Centre européen de ressources et de recherches en traction animale pour savoir comment on pratiquait nos études de faisabilité. C'est important de le souligner. J'ai aussi une question : comment peut-on faire du conseil d'ingénierie sans jamais utiliser le cheval de trait comme animal de travail, comme animal cantonnier et de déplacement ?

Geneviève de Sainte-Marie (Haras Nationaux) :

Vous avez raison. On est aujourd'hui dans une génération qui commence à comprendre que l'utilisation du cheval n'est pas un retour en arrière, la génération précédente sortait de l'agriculture où le tracteur avait apporté un gain social et de confort, mais vu du côté du personnel, c'était une régression.

Jean-Louis Cannelle (FECTU) :

Il y a 18 ans avec le Maire de Lons-le-Saunier, on avait monté un collectif pour organiser une journée « cheval dans la ville », on était tout près d'aboutir quand les Haras Nationaux de Besançon ont demandé par le biais du Conseil Général, le financement d'un tracteur et d'une remorque pour déplacer leur fumier. Le Maire a claqué la porte de la commission car les Haras Nationaux demandaient à la collectivité locale une subvention pour moderniser, et ils veulent nous, nous faire utiliser des chevaux en ville.

Virginie Brunot (Conseil Général de l'Eure):

Je suis journaliste, chargée de mission sur le cheval pour le Conseil Général de l'Eure. Le cheval en matière d'image pour les collectivités est intéressant. Ne pourrait-on pas imaginer le système qui a été mis en place avec la Fédération pour l'éthologie ? Elle s'appuie sur des opérateurs privés qu'elle cite, dont elle donne les coordonnées. Pourquoi les Haras n'auraient pas un système d'opérateur reconnu, c'est une garantie de professionnalisme ?

Geneviève de Sainte-Marie (Haras Nationaux) :

Cela rejoint un espèce de certification, pourquoi pas ?

Juliane Delahaize (Haras Nationaux) :

Par exemple, les agents de la commune de Woustviller vont aller faire un stage de plusieurs jours sur la commune de Lampertheim avec le cheval cantonnier qui tourne déjà. Une autre ville d'Alsace a eu de très gros freins des services techniques pour mettre en place un cheval cantonnier, donc la commune fait de la prestation de services auprès d'un professionnel. Dans tous les cas, cela un impact sur la filière.

Frédéric Bouclet (Boulogne-sur-mer) :

Je voudrais savoir si les Haras ne pourraient pas faire un « geste » envers les collectivités qui sont quand même chargées de missions de service public ?

Geneviève de Sainte-Marie (Haras Nationaux) :

Les appels d'offres respectent complètement les procédures des collectivités.

Vincent Pellerin (Ville de Poitiers) :

Ce développement implique aussi la normalisation d'un certain matériel hippomobile. Qui peut donner des normes sur du matériel, à part l'Etat et les Haras Nationaux ?

Geneviève de Sainte-Marie (Haras Nationaux):

Si quelqu'un donne des normes, ce ne sera pas les Haras Nationaux, on peut éventuellement être conseil pour l'Etat, c'est tout, les Haras sont une entreprise publique, avec des missions, qui sont faites dans le domaine concurrentiel et les règles du marché.

Gérard Cotti (Lycée de Montmorillon) :

Qui assure la formation ?

Juliane Delahaize (Haras Nationaux) :

Des gens qui ont le brevet d'état d'éducateur sportif, on suggère aussi aux communes d'autres possibilités de formation chez d'autres prestataires, et les communes restent décisionnaires.

Jean-Claude Carretier (Ville de Paris) :

Avez-vous un référentiel, un catalogue, sur quoi vous basez-vous ?

Juliane Delahaize (Haras Nationaux) :

Nous avons des délégués nationaux spécialisés en traction animale.

Olivier Linot :

Que les Haras continuent à mentionner les gens sur lesquels ils s'appuient (Fectu, Hypothèse, Trait de Génie) et que les Congrès servent à améliorer nos activités, notre but c'est l'utilisation optimale des chevaux territoriaux en ville.

Jean-Louis Cannelle (FECTU) :

Le Syndicat national des cochers professionnels informe les communes d'une session d'examen pour passer le diplôme de cocher (certificat de spécialisation d'utilisateurs d'animaux attelés) les 21/22/23 novembre dans le Jura devant un Jury national.

Parmi les récents membres de la FECTU, nous avons la Pologne, la Belgique, la Norvège, la Suède, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France avec cinq associations. La FECTU ne vit qu'avec les cotisations de ses adhérents, elle ne reçoit de financement d'aucun Ministère ni de l'Europe. En ce qui concerne le matériel, les constructeurs n'ont pas les moyens techniques de réaliser des prototypes pour mettre sur le commerce du matériel testé, d'où l'importance de trouver un financement de l'Etat ou de l'Europe, le personnel n'est pas assez formé et le matériel n'est pas finalisé, c'est le message à passer à l'Etat et aux Haras Nationaux qui devraient se mettre au service de la collectivité. On a avancé sur un référentiel de matériel : nous avons fait une fiche technique, une grille précise qui nous permet de connaître le type de constructeur, de matériel, etc... On travaille sur une définition précise des contenus des formations et sur la dimension européenne. On étudie aussi l'aspect scientifique afin de mettre en place un dynamomètre, pour mesurer la force exprimée du cheval, sa puissance dans la durée, le rythme cardiaque de l'animal. Cela permet au meneur de voir à quel moment l'animal a trop tiré de charges, par exemple, car un cheval ne peut exprimer que 10% de son propre poids en kiloforce. Quand on travaille avec des chevaux, on doit minimiser l'adhérence du véhicule au sol : l'ensemble des essais présentés ce matin l'étaient avec des pneus X, contraires à la traction animale. Nous allons prochainement organiser une rencontre internationale des constructeurs de matériel à traction animale.

Olivier Linot :

A ce sujet, on manque vraiment de référencement dans les Mairies.

Marco Mora (Suisse) :

Je suis responsable pédagogique de la FOJ (Fondation Officielle de la Jeunesse). On a une atelier de traction animale, près de Nyons, et l' on fait aussi des animations aux salons des villes. La FOJ est une fondation de droit public, nous avons des subventions du Canton et de la Confédération. Je suis Directeur du secteur adolescent qui accueille des jeunes de douze à dix-huit ans. La FOJ gère 17 institutions spécifiques sur le site, notre atelier propose cinq à dix places de stages de préformation, nous manquons d'encadrants, mais ces jeunes sans occupation retrouvent un rythme de travail d'insertion professionnelle. Le budget d'investissement était entre 200 000 et 250 000 €. La ville de Lancy (troisième commune du Canton de Genève) vient de signer un contrat avec nous pour l'entretien des Parcs publics. Tous les étés, nous partons en alpage avec les jeunes depuis quatre ans.

Sylvie Sagne (Ville de Lyon) :

Nous avons créé une équipe hippomobile au Parc de la Tête d 'Or depuis 2005 afin de valoriser un nouveau mode de ramassage des corbeilles de propreté. Nous avons maintenant deux Comtois, ce qui nous a permis de remplacer le camion-benne vieillissant (53 000 €) et de revaloriser le travail des « rippers ». On se bat depuis sept ans à Lyon pour l'environnement, le cheval nous permet d'emprunter des allées très étroites, on a travaillé sur l'ergonomie des poubelles qui sont lourdes. Il est important de faire des opérations de sensibilisation : nous avons fait du débardage en ville en y associant les enfants, par exemple, on a établi des études de faisabilité d'un attelage hippomobile dans le Parc, la mise en place d'enquêtes de satisfaction auprès du public. L'attelage permet de diminuer l'émission de gaz à effet de serre, de renforcer le lien social entre les agents de la ville et les usagers. On constate une nette baisse des incivilités. Il nous a fallu convaincre la hiérarchie administrative, rechercher des chevaux dressés à l'attelage et imperturbables (on s'est orienté vers des éleveurs locaux), construire des structures d'accueil pour les chevaux au sein d'un Parc historique, et acheter du matériel

spécifique à l'activité hippomobile (concevoir une remorque) et enfin recruter du personnel compétent sans nouvelle embauche ! On a formé nos agents trois mois. Nous avons vraiment gagné en efficacité dans la collecte des corbeilles. Le projet nous a coûté 47 000 € en investissement. Nos perspectives : ramasser les feuilles, le bois mort, débarder dans les boisements urbains, arroser les arbres et les massifs, travailler au sol, et enfin faire des animations pédagogiques.

Mélanie Boursier (Conseil Général de Charente-Maritime) :

L'Asinerie du Baudet du Poitou est un lieu d'élevage conservatoire pour la race de cet âne : c'est un animal grand et fort qui n'a jamais travaillé. Nous avons deux secteurs d'action : la sauvegarde de la race et l'utilisation de l'animal, on essaie aussi de valoriser la mule poitevine. Nos animations sont très variées : visites guidées, randonnées avec des ânes bâtés, promenades en attelage, ateliers de pansage pour les enfants,(pour les handicapés, l'âne est aussi un bon médiateur), organisation de stages, etc.. Nos fréquentations sont en hausse : nous sommes passés de 6500 visiteurs en 2002 à plus de 31000 en 2007. Il y a sept agents à plein temps et cinq saisonniers. Nos partenaires sont diversifiés : le Conseil général, les Haras Nationaux, le Parc du Marais Poitevin, la Maison du Cheval, etc ; nos missions variées : de l'éducation des animaux (attelage, labours) à la formation des personnes (exploitants agricoles, agents des collectivités locales).

Annick Poissignon (Commune de Lampertheim, Bas-Rhin) :

Nous avons voulu tenter l'expérience d'un cheval cantonnier dans notre ville. Trouver un animal n'est pas évident : nous avons sélectionné une jument de deux ans et demi, un Trait Ardennais. Il a été financé par les Haras Nationaux et il est aussi leur propriété. Ensuite il a fallu trouver un meneur, ce qui est encore plus compliqué ! Un heureux concours de circonstances nous a fait rencontrer un cocher qui nous a déclaré son intérêt pour le projet : il a donc été détaché des Haras Nationaux pour venir travailler chez nous, il était important d'avoir un meneur confirmé vu l'âge de l'animal. Nous avons établi la liste des tâches avec le responsable des services techniques. L'employé est polyvalent car notre meneur a une formation initiale de maréchal-ferrant. Nous avons fait un

investissement de 10 000 €. Nous avons trouvé un artisan local pour le harnachement qui est efficace et confortable, une bricole a été réalisée par un bourrelier du coin. Nous avons « récupéré » du matériel un peu partout, et « une tonne à eau ». Par exemple, en ce moment, le cheval transporte les géraniums à jeter au compostage. L'animal est aussi monté, il nous sert à distribuer le courrier interne, pour la convocation du conseil municipal, c'est beaucoup plus rapide. Au printemps, une personne des services techniques va passer ses « galops » afin de travailler avec le meneur. Nous avons un jeune cheval, il était donc important de trouver un meneur aguerris. Nous avons présenté récemment notre cheval à un Salon près de Strasbourg, suite à cette présentation, cinq communes alsaciennes sont intéressées par ce type d'utilisation et vont venir nous rendre visite.

Vincent Poyet (Conseil Général de Saône et Loire) :

J'aimerais d'abord vous parler de ce qui a été fait en collaboration avec l'Ensam (Ecole Supérieure Nationale des Arts et Métiers) : l'idée c'est d'utiliser une remorque hippomobile comme benne de récupération des déchets verts dans l'agglomération de Dijon. En ce qui concerne le Pôle Hippique à Cluny, il faut savoir qu'historiquement les Haras Nationaux sont présents depuis 1807. Nous sommes partis sur 3 hypothèses pour le Pôle hippique :

- 1) tout loger du côté de la Tour Ronde
- 2) utiliser l'Hippodrome
- 3) utiliser l'Hippodrome et la Tour Ronde

Le projet coûte 8 millions d'euros, le Conseil Général avait pris le dossier à son compte en 2002. L'idée retenue c'est de doubler le terrain en herbe d'une carrière tous temps pour l'accueil de manifestations même lors de mauvaises conditions météorologiques.

Au changement de majorité en 2004, le Département a hésité à reprendre le projet à son compte, finalement, il a été décidé de mettre en place six commissions thématiques avec comme partenaires la ville, les Haras Nationaux et le Conseil Général. Suivant les thèmes proposés, les membres extérieurs diffèrent.

Nos objectifs : mettre en place un centre d'entraînement au TREC, organiser des manifestations équestres et développer l'équitation scolaire, mettre en place une commission « culture, tourisme, patrimoine » en synergie avec Cluny 2010, une commission formation

aux métiers du cheval, et une commission « insertion et handicap » avec l'équithérapie et des actions d'insertion d'un public fragile. Nous avons recensé le nombre d'établissements preneurs de l'équithérapie, c'est une piste à explorer. La dernière commission : « la commission scientifique et de motricité hippique » a pour objectif de développer des synergies en relation avec l'Ensam, qui serait d'accord pour se pencher sur les problèmes de matériel hippomobile.

Gérard Cotti (Lycée agricole de Montmorillon) :

Je représente le centre de formation de Montmorillon. Depuis quelque temps, le centre pour adultes développe des formations à la traction animale, notamment au trot attelé. Le débardage représente un gros tiers de la formation. Nous avons développé un partenariat avec la ville de Poitiers, l'ONF, le CFPPA de Montmorillon et un débardeur professionnel. En 2007, notre chantier a couvert 159 m³ de bois d'œuvre et de chauffage, il y avait 40 pins laricio et 75 pins maritimes à abattre et débarder sur trois semaines. Nous avons vingt stagiaires, le débardeur professionnel est intervenu sur les pins : il a utilisé un trinquiballe. Dans la continuité de ce partenariat, nous avons aussi assuré des formations aux agents des espaces verts de Poitiers afin qu'ils sachent utiliser les chevaux de trait, ils vont passer un « galop 3 ou 5 ». A l'avenir, nous voudrions développer le partenariat avec Poitiers, travailler plus avec l'ONF, et inciter d'autres communes à développer des projets, notamment Montmorillon,

Vincent Pellerin (Poitiers) :

Le projet de traction animale sur la ville de Poitiers a été présenté ici il y a trois ans : il se développe actuellement avec le portage et le débardage au sein des Bois de Saint-Pierre, un cheval travaille dans le Parc de Blossac (un Parc de neuf hectares en milieu urbain). L'objectif était de remplacer un DV17 par un cheval. Sur le plan du personnel, nous avons trois personnes qui avaient le « galop 5 attelage », dix jardiniers sont entrés en formation. Nous avons une remorque et une carriole, un Percheron. L'activité de débardage a débuté en 2006 (cela a été assez facile de mettre en place la traction animale car il y avait déjà des promenades en carriole dans les Bois de Saint-Pierre, et nous avons aussi des gardes à cheval saisonniers). Nous faisons des activités de portage et de ramassage du fumier, des déchets verts, des

coupes de bois. Durant l'été, le ramassage des poubelles occupe le cheval deux jours par semaine. Il reste à développer le côté animation, les riverains sont très demandeurs.

Luc Delas (Beauvais) :

A la fin de l'année, l'association « Trait de Génie » n'existera plus, un autre projet (Equiterra) va prendre le relais. C'est une association créée en 2005, labellisée « Pôle d'excellence rurale » en décembre 2006, destinée à valoriser l'utilisation moderne du cheval de trait sur un territoire urbain, en tant qu'acteur du développement durable. Nous voulons valoriser les races de chevaux de trait et créer des fermes pédagogiques, une maison du bourrelier, du charron, etc. Equiterra est un concept novateur qui incarne une démarche territorialisée, afin de donner des prestations concrètes et mesurables vis à vis des collectivités. Il faut cibler le cheval de trait en milieu urbain et en espaces sensibles (on va passer une convention avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie). On a imaginé un véhicule pour une ville moyenne de moins de 40 000 habitants, un prototype qui est une voiture la plus modulable possible. A partir de novembre, nous allons aussi élaborer des bilans écologiques, en collaboration avec l'ADEME.

Olivier Linot :

Je voudrais synthétiser rapidement ce qui a été dit ce matin au Congrès pour le Sénateur Ambroise Dupont qui vient de nous rejoindre, et ajouter que pour la première fois, nous avons dû refuser des participants au colloque. Nous avons abordé longuement les thèmes de la sécurité, grâce aux témoignages de la Garde Républicaine et des villes de Fenouillet et Savigny le Temple, ainsi que le rôle joué par les Associations, notamment en faveur des handicapés et des travailleurs en difficulté d'insertion professionnelle. Il serait intéressant d'envisager de changer le nom du Congrès en « Equidés territoriaux », puisque nous avons eu les témoignages de l'Association de l'Ane du Cotentin et de l'Asinerie du Baudet du Poitou. Actuellement, il serait aussi primordial que les autorités nous regardent avec un œil différent.

Sénateur Ambroise Dupont :

J'ai souvent eu l'occasion de discuter avec les Haras Nationaux qui s'orientent de plus en plus vers des collaborations avec les collectivités locales. Il est important de replacer le cheval dans la ville et de ramener du vivant dans les cités, car l'animal est un élément de calme et de sérénité et une « source d'énergie » renouvelable. Les pouvoirs publics prennent de plus en plus conscience du rôle potentiel qu'il peut jouer (Michelle Alliot-Marie en a récemment parlé dans le domaine de la sécurité).

Jean-Leo Dugaste :

Je tiens à préciser que je suis journaliste, photographe et qu'un Hors-Série va bientôt paraître dans la revue « Sabots » : je me consacre au débardage et à la traction animale. J'ai une exposition de 25 photos dans le Parc National du Perche qui débute en Novembre et qui va durer six mois. Cette exposition est à même de circuler et un livre pourrait sortir l'année prochaine sur le débardage.

Olivier Linot :

Avant de terminer le congrès, il serait intéressant d'entamer maintenant un débat et de poser des questions aux différents intervenants.

Virginie Brunot :

Je suis ici pour porter des projets avec le Conseil Général de l'Eure : le prix des céréales en hausse pourrait devenir un problème car nourrir un cheval coûte cher.

Olivier Linot :

Il y a toujours moyen de trouver un arrangement avec l'Etat pour « défiscaliser » l'achat des céréales.

Jean-Louis Cannelle (FECTU) :

Le bilan énergétique du biocarburant n'est pas du tout positif, cela fait accroître, entre autres, le prix des céréales de façon artificielle. Le cheval de trait est un consommateur de fourrage grossier, il faut aussi réhabiliter les espaces verts.

Luc Delas (Beauvais) :

Les Haras Nationaux n'ont-ils pas un rôle à jouer sur le plan de l'alimentation ?

Marion Lhote (Haras Nationaux) :

Je remplace Jean-François Cottrant qui a suivi vos travaux pendant de longues années et qui reste délégué national pour la partie asine. Pour l'anecdote, j'ai passé cinq ans à l'Association nationale du Percheron, et je m'occupe maintenant de la partie cheval de trait aux Haras Nationaux. C'est bien aux Haras de donner des bilans techniques, des références par rapport à l'alimentation. Il existe déjà des fiches techniques qui seront à renouveler à l'avenir. En ce qui concerne les races, la France a dix races potentielles de chevaux de trait à utiliser, les Haras peuvent vous apporter les caractéristiques propres à chaque race par rapport à vos projets, il existe aussi une revue technique « Equidés » à laquelle vous pouvez participer en soumettant vos travaux. Il y a aussi tout un travail à faire au niveau des éleveurs en fonction d'objectifs de marché, faire de la sélection pour un cheval de viande, un cheval d'attelage et de loisir, etc. Nous sommes obligés de suivre cette démarche, il existe une Fédération des associations de races de trait « France trait » (un arrêté de l'année 2002 a reconnu les associations de race comme organismes nationaux). Actuellement, le rôle régalien n'est plus dévolu aux Haras.

Jean-Louis Cannelle (FECTU) :

La mécanisation de l'agriculture a fait grossir les races de trait. Il y a des zones où l'on utilise des chevaux comme animal brouteur et pour un dresseur de chevaux, on ne peut demander la même chose à un cheval qui a passé sa jeunesse dans les Pyrénées par rapport à un cheval de maison où les poulains sont à côté de leur mère dans une démarche de travail, le résultat final n'est jamais le même en termes de finalité de dressage et de sécurité. Il y a une enveloppe « crédit-élevage » distribuée par les Haras Nationaux qui permet de subventionner les concours d'élevage, le volet utilisation est pris sur cette enveloppe qui n'arrête pas de se réduire au fur et à mesure des années. Il y a encore, à nouveau, une vraie problématique de finances d'une filière. Le cheval n'a jamais été reconnu comme produit agricole, parce qu'il était auparavant un outil de guerre, donc il n'y a pas de soutien de marché à la production du cheval. C'est un vrai

problème politique de maintien d'une production, dans un système d'échanges internationaux complexes.

Mélanie Boursier :

Je voulais revenir sur cet animal polyvalent qu'est la mule, on en a peu parlé mais elle peut être montée, attelée, c'est un animal qui est plus économique et plus sûr que le cheval, en montagne, par exemple.

Yann Fradin :

Je voudrais souligner que les Conseils Généraux ont une mission sociale à jouer, notamment pour les allocataires du RMI, car il y a un enjeu fabuleux. Trop souvent les élus se plaignent que les allocations prennent une partie de leur budget et d'un autre côté qu'ils n'arrivent pas, par exemple, à gérer leurs espaces verts. La Loi de Cohésion Sociale permet de concilier les deux et de sortir du Contrat d'avenir qui est à 26 H en créant des vrais emplois.